LANCEURS D'ALERTE :
innovation juridique ou symptôme social ?

Snowden, Assange… tels sont les noms d'individus qui se sont trouvés à un moment de leur histoire au cœur d'une problématique qui concerne la société elle-même dans son entier, au-delà de leur propre personne. Il en est de même pour Madame Irène Frachon, porte-drapeau des victimes dans la dénonciation des effets délétères de la prescription hasardeuse du médicament Médiator… Communément dénommés lanceurs d'alerte ou *whistleblowers*, ils ont en commun le fait d'avoir porté à la connaissance du public des informations qu'ils avaient acquises dans le cadre de leur profession ou de leurs fonctions, en se prévalant de règles éthiques. En ce sens, ils sont à l'intérieur d'un système qu'ils vont, par ricochet, affaiblir, en raison du contenu et de la portée de leurs révélations. Ils sont ainsi parfois dénommés *insiders*.

Comment le groupe social auquel appartiennent les lanceurs d'alerte les regarde-t-il et les traite-t-il ? Sont-ce des héros ou de vulgaires « dénonciateurs » ? Par voie de conséquence, comment le droit peut-il intervenir ?

Convient-il de les protéger au moyen de la création d'un statut de droit commun, décliné par suite en fonction de catégories particulières ? Faut-il se contenter d'un statut éclaté, en fonction de législations nécessairement parcellaires ? Et, au-delà, le lanceur d'alerte doit-il vraiment être protégé dans tous les cas ?

Le colloque des 23 et 24 juin se propose de réfléchir sur ces questions, au fort impact juridique, mais également sociétal.

Contact : inscription auprès de Madame Cécile Lefrançois
cec.lefrancois@orange.fr

Étudiants : entrée libre et gratuite
Professionnels : 80 euros

Université de Montpellier
Faculté de Droit et de Science politique

Organisation scientifique :
Madame le Professeur Marie-Christine SORDINO, avec la collaboration des enseignants-chercheurs et chercheurs de l'UMR 5815 *Dynamiques du droit*

Faculté de Droit et de Science politique de Montpellier

Jeudi 23 juin 2016

8 h 30 : Accueil des participants

8 h 45 : Discours d'ouverture de Monsieur le Professeur Philippe AUGÉ, Président de l'Université de Montpellier
Discours d'ouverture de Madame le Professeur Marie-Élisabeth ANDRÉ, Doyen de la Faculté de Droit et de Science politique de Montpellier

Session 1 | Le droit du lanceur d'alerte dans le texte

Matinée sous la présidence de Monsieur **Didier THOMAS**,
Professeur à l'Université de Montpellier

- *Du dénonciateur au lanceur d'alerte : approche historique*
Madame **Maïté FERRET,** Chargé de recherche CNRS

L'alerte en matière économique et financière

- *Le droit pénal économique et financier*
Madame **Marie-Christine SORDINO**, Professeur à l'Université de Montpellier

- *Le droit économique*
Monsieur **Daniel MAINGUY**, Professeur à l'Université de Montpellier

- *L'alerte en droit du travail*
Monsieur **Paul-Henri ANTONMATTEI**, Professeur à l'Université de Montpellier

Discussion avec la salle et déjeuner libre

14 h 30

Après-midi sous la présidence de Monsieur le Professeur **Éric de MARI**,
Directeur de l'UMR 5815 *Dynamiques du droit*

L'alerte en matière sanitaire et environnementale

- *Le droit de l'environnement*
Monsieur **Malo DEPINCÉ**, Maître de conférences-HDR à l'Université de Montpellier

- *Le droit de la santé*
Madame **Cécile LE GAL-FONTES**, Professeur à l'Université de Montpellier

- Témoignage de Monsieur **Sébastien ARSAC**, Co-fondateur et porte-parole de l'Association L214 *Éthique et animaux*

Discussion avec la salle et pause

Session 2 | Le droit du lanceur d'alerte dans son contexte

L'alerte dans la sphère publique et questionnée par les sciences politiques

- *Lanceurs d'alerte : de la citoyenneté ordinaire à la citoyenneté extraordinaire ?*
Monsieur **William GENYES**, Directeur de recherche CNRS, Directeur du CEPEL, UMR 5112, Université de Montpellier

- *Le droit d'alerte des agents publics : enjeux et perspectives*
Madame **Laure RAGIMBEAU**, Doctorante contractuelle à l'Université de Montpellier

Cocktail dans le cloître de la Faculté

Vendredi 24 juin 2016

9 h 00 : Accueil des participants

Session 3 | Le droit du lanceur d'alerte : un pré-texte ?

Matinée sous la présidence de Madame **Aliénor BERTRAND**,
Chargé de recherche CNRS

- Éclairage et témoignage de Madame **Marie-Christine BLANDIN,**
Sénatrice du Nord

- *Communication scientifique, alertes et secret des affaires*
Madame **Agnès ROBIN**, Maître de conférences-HDR à l'Université de Montpellier

- *Alerte et droit de la presse*
Madame **Nathalie MALLET-POUJOL**, Directrice de recherche CNRS

Discussion avec la salle et clôture des travaux